



Avis sur le budget primitif 2016

Séance plénière du 22 février 2016
Une intervention au nom du groupe AESS réalisée par Algue Vanmaeldergem

Messieurs les Présidents, chers collègues,

Mon intervention est faite au nom du groupe des Associations de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Le budget de la collectivité régionale et les choix politiques qui le sous-tendent ont un impact considérable sur nos secteurs. C'est pourquoi je demanderai toute votre attention

Quelques éléments que nous souhaitons saluer concernant le budget :

Parmi les points positifs à relever et non des moindres :

Concernant spécifiquement le secteur associatif, vous le savez, les associations ont été considérablement fragilisées depuis plusieurs années, l'Etat et les collectivités infrarégionales ayant une tendance à progressivement diminuer leur soutien. L'implication du conseil régional auprès des associations, implication, le mot n'est pas choisi pour rien, et notamment la reconduction du dispositif Cap Asso mérite d'être saluée. En effet, la mesure a produit plus qu'un simple dispositif : elle a permis de préserver la vitalité de nos territoires, de renforcer l'accompagnement proposé à ses acteurs associatifs, de contribuer à leur professionnalisation, des conditions essentielles à la structuration du secteur. Son efficacité résulte de son caractère coconstruit entre parties prenantes, c'est là une spécificité de notre région à sauvegarder.

Si nous tenons ici à saluer cet engagement en faveur du soutien aux projets associatifs via la création d'emploi : car c'est significatif, nous tenons également à rappeler que le soutien à l'Education Populaire c'est aussi un soutien à la fonction d'accompagnement des Associations régionales œuvrant dans ce domaine. Ceci sans remettre en cause le principe de subsidiarité entre actions des collectivités, qui je vous le rappelle ont une compétence, et donc une responsabilité, partagée en la matière. En effet, si nous commençons à voir s'esquisser la mise en œuvre de ces compétences partagées essentiellement à travers la culture et le sport, nous attendons un investissement de la collectivité en faveur de l'éducation populaire. Nous sommes conscients des contraintes budgétaires externes pesant sur la région mais nous en sommes certains, ce soutien a du sens....

Ceci étant dit, dans le budget primitif d'autres points nous interrogent davantage, sur lesquels nous souhaitons interpeller la collectivité:

Dans le secteur de la formation :

Concernant le fonds réactif emploi formation : Celui-ci, malgré sa montée en charge annoncée ne doit pas être dénaturé, et demeurer une mesure d'ajustement à la marge. Un réel outil de pilotage demeure nécessaire basé sur une réelle stratégie régionale pensée sur le long terme : La mesure doit continuer à intervenir en complément de dispositifs plus structurants.

Par ailleurs, chaque formation nécessite pour les organismes de formation des investissements importants à la fois humains et financiers, qui requièrent d'être pérennisés. Or, les difficultés d'inscription des propositions de formations dans la durée sont réelles.

De la même façon, notre groupe appelle à la vigilance concernant le choix de recours aux appels d'offre, par nature ponctuels, et qui ne garantissent pas la continuité, pourtant gage de qualité dans le domaine de la formation professionnelle.

Dans le domaine de la citoyenneté et de la démocratie :

L'ouverture des lycées initiée lors de la précédente mandature est une belle initiative, elle doit maintenant trouver les moyens de mise en œuvre pour les projets qui y ont été identifiés. Pourquoi le soutien à la citoyenneté reste-il réservé aux seuls apprentis, lycéens et étudiants ? C'est important mais réducteur.

Des besoins existent et notamment dans de multiples espaces éducatifs, lieux de vie, de rencontres des jeunes : elle doit aussi pouvoir s'y exercer et les moyens manquent aux associations pour accompagner les jeunes, les projets pourtant ne manquent pas (que ce soit au sein des foyers de jeunes travailleurs, MJC, foyers ruraux, structures médicosociales...).

Concernant l'ambition de développer la démocratie participative, du conseil régional, notre groupe souhaite des précisions : à quoi correspond exactement la ligne budgétaire de 100 000 euros dédiés à ce programme ? : Est-elle entièrement dédiée au budget de fonctionnement de la Conférence régionale de la jeunesse ou permettra-t-elle le financement, comme nous le souhaitons, d'interventions extérieures autour de la démocratie participative. En résumé : un statut quo ou une plus-value ?

Concernant le soutien à la mobilité européenne et internationale

Fallait-il réduire une ligne budgétaire qui comptait pour moins de 1% du budget ? Le dispositif d'appui aux projets européens Cap Euro, a ainsi vu sa dotation divisée par deux (100 000 euros en moins), nous ne comprenons pas ce choix au regard des enjeux et de l'importance du dialogue interculturel, enjeu par ailleurs largement valorisé dans le BP.

D'autant plus alors que le conseil régional et l'Etat ont installé en 2015 un comité régional de la mobilité internationale des jeunes et que les actions à mettre en place dans ce cadre en 2016 dépendent largement de cofinancements du conseil régional.

Concernant l'aménagement du territoire :

Un soutien à la création et/ou la réhabilitation aux équipements socioculturels et/ou à vocation collective devrait être inscrit au budget comme c'est le cas pour les installations sportives : ce besoin est présent sur l'ensemble des territoires, y répondre permettrait de faire face à l'enjeu d'animation des territoires, notamment ruraux, en les dotant d'espaces collectifs, souvent aptes à créer des formes de coopération nouvelles et de proximité.

Concernant le logement des jeunes

Depuis 2015, la Région a souhaité adosser sa politique « logement des jeunes » aux contractualisations avec les Conseils Départementaux. Plusieurs projets de réhabilitation ou développement de logements jeunes n'ont pas été inscrits dans les conventions Région/Département alors que les besoins étaient manifestes. Les raisons de leur refus, quand elles sont connues, sont de deux ordres : Projets non retenus par les acteurs locaux ou projets jugés suffisamment avancés au moment des négociations de conventionnement repoussant au mieux de 3 ans le projet après révision à mi-parcours de la convention. Ces projets en faveur du logement jeunes sont aujourd'hui bloqués ne bénéficiant du soutien financier ni du Département ni de la Région. C'est le cas notamment à Châteaudun où la réhabilitation de la résidence jeunes est urgente. Pourquoi conditionner l'aide régionale en faveur de la réhabilitation de logements jeunes à l'engagement financier des départements ? Nous souhaitons un système plus clair qui donne à voir la politique de la Région en faveur du logement jeunes.

Concernant l'économie sociale et solidaire

Ce secteur, fortement valorisé dans les discours par la majorité régionale, est également reconnu par la loi et doté de nouvelles prérogatives à mettre en œuvre dès 2016. Certes, le soutien à l'ESS se manifeste de façon transversale dans le budget. Notre groupe souhaite néanmoins connaître les raisons de la baisse importante de cette ligne budgétaire en 2016, et aurai espéré un soutien plus marqué de la collectivité à cette période de développement du secteur

Concernant enfin la culture :

Le groupe attend beaucoup des Etats généraux de la culture dont il espère qu'ils impliqueront largement les populations et acteurs associatifs notamment.

Trois mots en conclusion sur la prise en compte des jeunes dans les politiques régionales au-delà de leur éducation formation :

La Jeunesse : elle est brandie un slogan par l'ensemble des partenaires institutionnels : reste à mettre en adéquation discours et moyens mobilisés. Face à des événements exceptionnels, cela paraît tout d'un coup possible, mais cette mobilisation a le devoir de s'inscrire dans la durée, et d'être déconnectée de clivages partisans.

L'enjeu reste de prendre en compte dans les politiques publiques et d'écouter les jeunes, tous les jeunes, ceux que l'on ne voit, pas, ceux qui ne correspondent ni à des statuts ni à des dispositifs prédéfinis, ceux du milieu rural, ceux aussi qui ne correspondant à aucune case finissent dans la dernière : celle de l'urgence sociale. La plupart des dispositifs répondant à l'objectif d'égalité des chances ont vu leurs dotations largement diminuées. Cela doit rester un impératif partagé, compétences transférées ou pas.

Espérant avoir été écoutée et non seulement entendue, je vous remercie de votre attention

Messieurs les Présidents, chers collègues, notre groupe votera l'avis de notre rapporteur, merci de votre attention,